

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2023
*Demandant d'un crédit budgétaire pour le développement d'une démarche participative
destinée aux femmes dans l'espace public*

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 23 octobre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis N° 16-2023 s'est réunie à Castelmont, le 23.10.2023, de 18h30 à 20h45, dans la composition suivante :

Adélie GARIN, confirmée présidente
Aurélie BARBEY, confirmée rapportrice
Hélène BOULAZ,
Nolwen FAVE,
Olivera GIRONI,
Doriane SARTORELLI,
Ariane ZWAHLEN,

La Municipalité est représentée par Mr Ishan Kurt accompagné de Monsieur Lucien Avvanzino, chef du service jeunesse, sport et cohésion sociale et Mme Amina Manon Migy, animatrice socio-culturelle.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Monsieur le Municipal nous rappelle que ce sujet a commencé par un postulat en 2014 qui concernait plutôt la sécurité des piétons et personnes âgées, puis un second postulat en 2018 avec la situation présentée ce soir.

Le postulat partait d'un constat de l'utilisation de l'espace public par les femmes selon divers angles. Un budget de 24'000.- avait été accordé à l'époque et l'enquête fût finalement réalisée entre 2021 et 2023 avec 6 mois de retard par suite d'un départ en congé maternité.

La Municipalité revient à présent devant le conseil pour demander un budget de 33'000.- pour passer à la deuxième étape, une démarche participative avec des groupes de femmes prillérannes. Certains éléments de l'enquête nous montrent qu'il y a des besoins, mais ne nous permettent pas de préciser les éléments nécessaires pour que tous les espaces publics soient utilisés par les femmes de tout milieu et de tout âge.

En 2024, une fois ce travail terminé, nous attendons certaines mesures qui seront proposées pour mettre en place des actions sociales.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2023
Demandant d'un crédit budgétaire pour le développement d'une démarche participative destinée aux femmes dans l'espace public

Suite à cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

- Une commissaire demande si ces 33'000.- ne sont bien prévus que pour l'étude. *Oui.*
- Une commissaire demande ce que l'on va faire de l'enquête préalable effectuée entre 2021 et 2023. *A la base le postulat demandait la démarche participative des marches exploratoires. Le service social a alors proposé de faire une pré-étude en premier lieu afin de diriger les marches exploratoires afin d'éviter de lancer une démarche participative qui n'attirerait que très peu de monde. L'étude donne un panorama général mais ne permet pas d'en tirer des recommandations. Le partenaire devra traduire ce qui se dira pendant les marches exploratoires afin de concrétiser ce qui peut être fait.*
- Une commissaire demande à quoi serviront les 33'000.-. *L'organisation des marches exploratoires, l'analyse et la synthétisation des retours. Le partenaire devra également s'occuper de la communication afin d'être sûr de toucher un panel très large de la population.*
- Une commissaire demande combien de temps durera la démarche participative. *3 mois.*
- Une commissaire déplore qu'aucun avancement n'ait été présenté au Conseil alors que lors du postulat un vœu avait été fait que le Conseil soit tenu au courant. *Le postulat a été traité tardivement. Les personnes qui auraient dû faire cette communication ne sont plus là.*
- Une commissaire fait remarquer que lors de la première enquête on a aussi parlé des personnes handicapées ou des personnes âgées et déplore qu'on ne parle ici que des femmes. Elle insiste sur le fait qu'en 2023, on ne devrait pas baser ce type d'enquête sur le genre. *L'entreprise mandatée tiendra compte de ces différentes populations, mais la volonté était et restera de faire les marches de façon non-mixtes. Néanmoins les mandataires devront tenir compte de tout autre discrimination qui sera relevée lors de ces marches. L'enquête prouve qu'il y a des préoccupations spécifiques au genre. Monsieur le Municipal précise également que le titre du postulat est « femmes en marche » donc qu'il se focalise sur ce groupe de la population. Le groupe de travail sera lui inter-service et rien n'empêche que l'on élargisse le groupe visé lors de la suite des travaux. Il y a aussi une crainte que les thématiques abordées deviennent trop larges si la discussion se fait de manière mixte. Le but ici est de mettre en lumière les inquiétudes/problématiques ressenties par les femmes.*
- Une commissaire relève qu'on dit que les femmes utilisent moins l'espace publics car elles sont insécures, or l'enquête montre qu'elles ne l'utilisent pas moins mais différemment des hommes. Il est dès lors dommage de fermer ces marches aux hommes. Peut-être que certains aménagements ne conviendraient alors pas à d'autres groupes. Il serait plus intéressant d'avoir une cohabitation de tous dans l'espace public. *Il ne faut pas oublier que le public cible ici est les femmes. On reste malgré tout dans une société patriarcale et une partie de la population féminine ne connaît pas ses droits dans la société de Prilly.*

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2023
Demandant d'un crédit budgétaire pour le développement d'une démarche participative destinée aux femmes dans l'espace public

- Une commissaire demande quel sera le total des coûts prévus et quels seront les coûts supplémentaires et à quoi serviront-ils. *La démarche participative coûtera 33'000.- Pour la suite, on ne peut se prononcer car cela dépendra des recommandations qui ressortiront de l'étude. Cela peut être des choses très simples, mais également une manière de penser différemment les prochains aménagements urbains.*
- Une commissaire relève que le postulat initial date d'il y a 5-6 ans. Les marches exploratoires sont-elles toujours d'actualité ? *A l'époque l'aspect de sécurité a beaucoup été mis en avant, mais il y a de nouveaux habitants qu'on doit informer sur l'utilisation des espaces publics. Le besoin reste et les marches exploratoires restent le bon outil afin d'aller sur le terrain, voir les choses et partager les ressentis.*
- Une commissaire relève qu'il a été difficile d'atteindre le bon nombre de personnes lors des focus groupes. Que va faire le mandaté pour s'assurer du bon taux de participation et être sûr que les groupes soient hétéroclites ? *Les offres ne sont pas toujours très détaillées et ne nous montrent pas leur stratégie. Le service social va s'appuyer sur son expérience pour éviter de reproduire les mêmes erreurs. Il pense utiliser le réseau en relançant les participantes des discussions de groupe afin qu'elles relaient l'information. Le partenaire va également mettre des moyens financiers afin de toucher le plus de monde. La stratégie sera définie avec le service social.*
- Une commissaire demande quelles sont les entreprises qui ont été contactées ? *Idée 21, Atelier OLGa, Plates-bandes et Mobilité piétonne suisse ont été contactées et ont soumis une offre. Mobilité piétonne suisse a été écartée car son offre ne correspondait pas.*
- Une commissaire a l'impression qu'on nous demande un budget mais que son utilisation reste assez floue. *Les entreprises ont été vues 1 heure et ont détaillé les marches participatives, mais pas les moyens de communication qu'elles vont employer. Des comparaisons ont été également faites avec d'autres villes. Les offres sont toutes dans la même fourchette et semblent cohérentes. Si le préavis est accepté par le Conseil communal, les offres seront discutées en détail avec les entreprises et celle qui convient le plus à Prilly sera retenue.*
- Une commissaire demande si les trois entreprises présélectionnées ont déjà fait des marches exploratoires. *Ces trois entreprises ont de l'expérience dans ce genre de démarche, mais peut-être pas toutes avec l'outil des marches exploratoires.*
- Une commissaire demande si on a des retours de villes de la même taille que Prilly, afin que le résultat corresponde à Prilly. *Le fait d'être sur le terrain fait sortir du spécifique à certains lieux et donc même des villes de tailles similaires que Prilly n'auront pas la même topographie par exemple. Il peut y avoir une restitution publique, voire une exposition.*
- Une commissaire relève que les marches sont en groupe, or le sentiment d'insécurité par exemple apparaît lorsqu'on est seule. Comment dès lors s'assurer de la pertinence de ces marches ? *Après les marches, les partenaires prévoient un temps d'échange entre les participantes. Le fait de fréquenter en groupe un lieu qu'on a fréquenté seule peut faire ressortir des sentiments et des souvenirs qui peuvent être partagés.*
- Une commissaire demande combien de femmes sont envisagées pour ces marches. *Une cinquantaine de personnes.*

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2023
*Demandant d'un crédit budgétaire pour le développement d'une démarche participative
destinée aux femmes dans l'espace public*

- Une commissaire mentionne qu'à Nyon, d'autres choses ont été faites en plus des marches (ex : chercher des femmes importantes dans l'histoire de la ville pour nommer une rue). Quelque chose de ce style a-t-il été prévu dans cette démarche ? *On peut avoir des démarches de type réflexe pour les futurs aménagements. Mais on n'a effectivement pas pensé à intégrer les archives.*

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, Mme la Présidente remercie Monsieur le Municipal, Monsieur le chef de service et Madame Migy qui quittent la salle.

3. Délibérations et vœux

Plusieurs commissaires soulignent la qualité de l'enquête en préalable et tiennent à remercier le service socio-culturel pour le travail fourni jusque-là ainsi que l'excellent rapport de l'enquête préalable effectuée entre 2021 et 2023.

Une commissaire soulève que si, à première vue, la lecture du préavis n'était pas évidente, voir l'enthousiasme et l'énergie de l'animatrice socio-culturelle donne une meilleure vue du projet et conforte dans la démarche. Une autre commissaire ajoute qu'il est évident que l'animatrice connaît bien son domaine et que ce qui a été fait jusqu'ici plus la deuxième phase planifiée correspondent bien au postulat.

Une commissaire explique avoir participé à ce type de groupes non mixtes sur un autre sujet et n'avoir pas du tout aimé : avoir un avis contraire et de l'autre genre amène des débats dont il est triste de se priver. D'autres solutions pourraient être amenées par des hommes qui ont un autre point de vue, de plus bien des hommes ne se sentent pas non plus en sécurité. D'autres commissaires sont du même avis et se demandent si ce groupe de 50 femmes sera vraiment représentatif de la population prillérane. On constate en effet que lorsque des séances sont agendées (par exemple sur le harcèlement) les gens ne se déplacent pas.

D'autres commissaires pensent au contraire que les choses dites ne seraient pas les mêmes si l'étude était mixte. Il ne faut pas oublier que l'espace public a en effet été pensé par et pour les hommes et cela vaut la peine de mettre le focus sur la question des femmes. De plus ce qui sera détecté par les femmes en non-mixité sera certainement aussi pertinent pour les hommes. Si on ouvre la démarche aux hommes, on risque de tellement élargir le scope que l'on pourrait se perdre. Il pourrait être intéressant de faire des focus hommes-femmes dans un deuxième temps. Il ne faut également pas se restreindre au problème de la sécurité, d'autres choses pourraient être mises en lumière lors de ces marches auxquelles on ne pense pas à première vue.

Une commissaire se demande si la marche participative est le bon moyen à actionner. On ne se comporte pas de la même manière si l'on est seule ou à plusieurs, les peurs ne sont pas les mêmes. On peut se demander si ce qu'il va en ressortir ne sera pas redondant avec ce qui a été dit lors de la pré-étude. Une autre commissaire souligne que ces marches constituent une activité culturelle qui peut créer un lien entre les participantes.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2023
*Demandant d'un crédit budgétaire pour le développement d'une démarche participative
destinée aux femmes dans l'espace public*

Certaines commissaires estiment que dépenser de l'argent pour une énième discussion n'est pas adéquat, finalement depuis 2018 on ne fait que de la théorie. Avec ce budget beaucoup de choses concrètes pourraient déjà être entreprises (mettre des lumières, élargir des trottoirs, adapter la hauteur des bancs, engager des animateurs approchant les groupes de jeunes, ...). On a tout de même déjà une bonne vision d'où sont les problèmes avec le rapport de la pré-étude.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 16-2023
*Demandant d'un crédit budgétaire pour le développement d'une démarche participative
destinée aux femmes dans l'espace public*

La commission émet les vœux suivants :

- En attendant que le préavis 16-2023 soit appliqué, la commission demande à la Municipalité de déjà prendre les mesures nécessaires à la résolution des problématiques ressortant de l'enquête préalable effectuée entre 2021 et 2023
- La commission aimerait qu'une des marches exploratoires soit mixte.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote, le préavis tel que présenté est refusé avec 3 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention.

La séance est levée à 20h45.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal N° 16-2023
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

de refuser le préavis N° 16-2023

Au nom de la commission :

Adélie Garin, Présidente

Aurélie Barbey, rapportrice